

## Partie 5

# ASSURANCE CHÔMAGE

### ALLOCATIONS D'ASSURANCE CHÔMAGE VERSÉES AUX ASSURÉS EN SITUATION DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

**Chômeurs frontaliers indemnisés par la France** ..... 48

**Chômeurs en recherche d'emploi à l'étranger et indemnisés par la France** ..... 50



## LES ALLOCATIONS D'ASSURANCE CHÔMAGE VERSÉES AUX ASSURÉS EN SITUATION DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

### Chômeurs frontaliers indemnisés par la France

Conformément aux dispositions de l'article 65 §2 et 5 du règlement (CE) n° 883/04, le travailleur frontalier qui perd son emploi dans un des États de l'UE-EEE-Suisse est couvert par l'assurance chômage de son pays de résidence.

L'ex-État d'emploi rembourse néanmoins à l'État de résidence une partie de l'indemnisation versée à l'allocataire pour compenser les cotisations chômage non perçues par l'État de résidence :

- 3 mois d'indemnisation remboursés si le chômeur frontalier a travaillé moins de 12 mois dans les 24 derniers mois ;
- 5 mois dans le cas inverse (le Luxembourg rembourse 3 mois quelle que soit cette durée de travail).

Le tableau ci-dessous présente les allocations chômage servies par France Travail aux travailleurs frontaliers en recherche d'emploi et les demandes de remboursements subséquentes adressées aux pays européens d'emploi.

Pays d'emploi *	Nombre d'allocataires **	Montant versé par la France ***	Remboursement validé par la France ****	Surcoût pour la France (montant versé - remboursement validé)
Suisse	47 361	720,9 M€	157,2 M€	563,7 M€
Luxembourg	16 871	163,8 M€	26,7 M€	137,1 M€
Belgique	6 668	47,2 M€	11,0 M€	36,2 M€
Allemagne	6 367	74,6 M€	11,3 M€	63,3 M€
Espagne	371	2,9 M€	0,5 M€	2,4 M€
<b>Total 2023</b>	<b>77 638</b>	<b>1 009,4 M€</b>	<b>206,7 M€</b>	<b>802,7 M€</b>
<b>Total 2022</b>	<b>76 139</b>	<b>978,3 M€</b>	<b>187,2 M€</b>	<b>791,1 M€</b>
% évolution	2,0%	3,2%	10,4%	1,5%

\* Les autres États de l'UE-EEE-Suisse ne sont pas affichés en raison de leur impact marginal

\*\* Allocataires frontaliers indemnisés en ARE/AREF ou ARCE au moins 1 jour en 2023

\*\*\* Allocations ARE, AREF et aide ARCE (avant toute retenue sociale)

\*\*\*\* Nouvelle source comptable de France Travail. Données modifiées pour l'exercice 2022.

Source : Unédic

En 2023, environ **77 600 allocataires frontaliers** ont été indemnisés par France Travail, pour un montant légèrement supérieur à 1 milliard d'euros, ce qui représente une hausse de 2% en nombre de bénéficiaires par rapport à 2022.

61% des allocataires avaient une activité frontalière en Suisse, 22% au Luxembourg, 9% en Belgique, 8% en Allemagne et moins de 1% en Espagne.

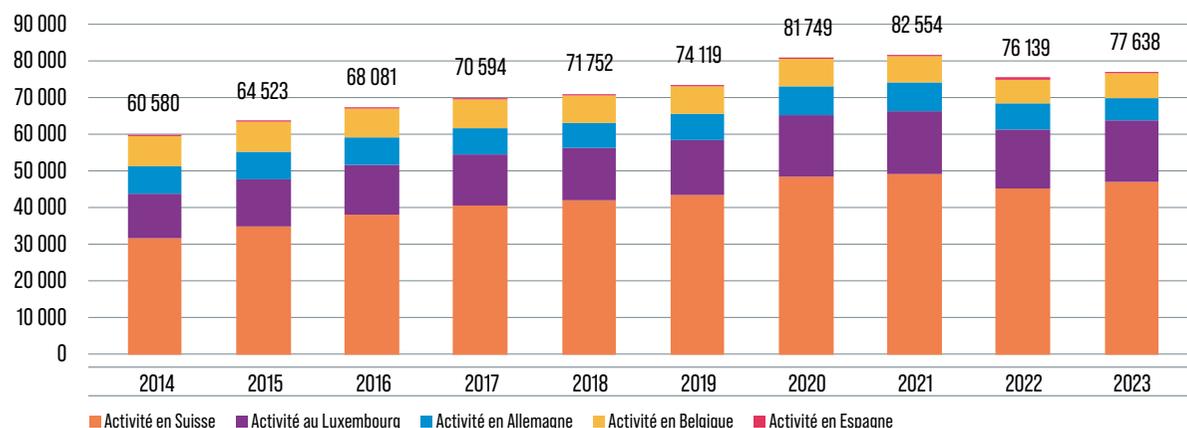
Les allocataires frontaliers sont en moyenne mieux indemnisés que les allocataires ayant perdu un emploi en France, en raison de rémunérations plus élevées, notamment en Suisse : 1033 euros/mois en France contre 2 064 euros en Suisse, 1 478 euros en Allemagne, 1 416 euros au Luxembourg, 1 163 euros en Espagne et 1 086 euros en Belgique (source Unédic).

La différence entre les dépenses et les remboursements est estimée à **803 millions d'euros**.

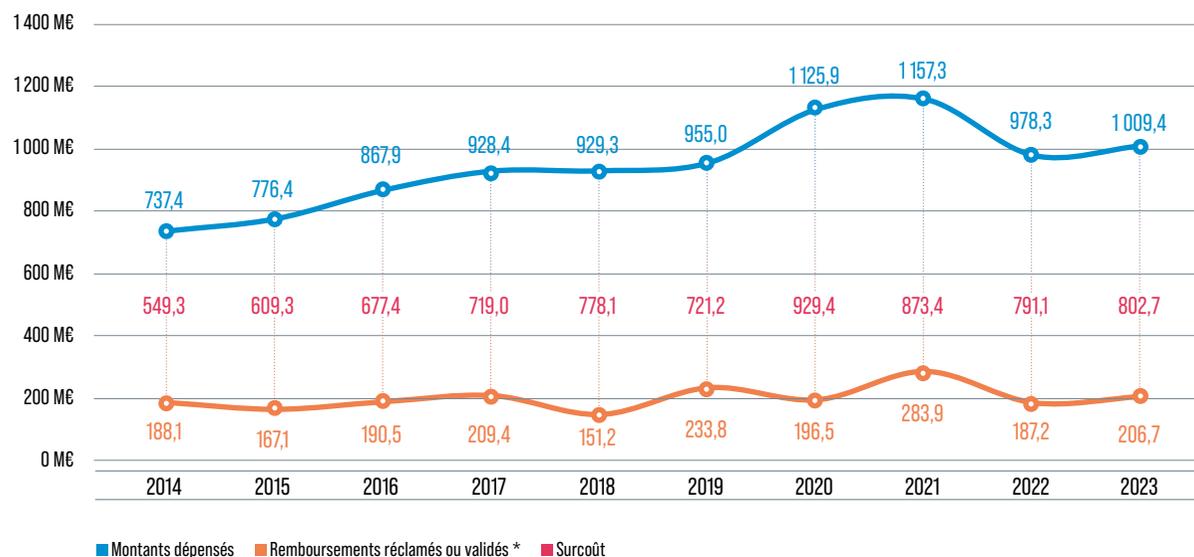
LES ALLOCATIONS D'ASSURANCE CHÔMAGE VERSÉES AUX ASSURÉS EN SITUATION DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

Historique sur 10 ans

+28% de chômeurs frontaliers en 10 ans



+37% d'allocations chômage transfrontalières en 10 ans



\* Il s'agit depuis 2021 des remboursements validés et non plus réclamés.

En l'espace de dix ans, le nombre des allocataires frontaliers indemnisés par la France a augmenté de 28%.

Dans le détail, les allocataires avec des droits ouverts au titre d'une ancienne activité en Suisse ou au Luxembourg ont progressé de 48% et 37% alors que les allocataires avec des droits allemands, belges et espagnols ont reculé de 14%, 19% et 41%.

Cette évolution générale s'explique logiquement par l'essor du travail frontalier français. Selon les derniers chiffres disponibles (source Insee), celui-ci a progressé de 36,7% entre 2010 et 2020, pour atteindre 443 825 individus.

Les travailleurs français frontaliers exercent leur activité principalement en Suisse (48% en 2020) et au Luxembourg (21,6%).

Entre 2014 et 2023, France Travail a versé près de 9,5 milliards d'euros d'indemnités chômage (ARE/AREF) ou d'aide ARCE au titre d'une activité transfrontalière en Suisse, au Luxembourg, en Belgique, en Allemagne et en Espagne et a réclamé en retour à ces pays d'emploi plus de 2 milliards d'euros de remboursements, ce qui correspond à un ratio de remboursements réclamés ou, depuis 2021, de remboursements validés de 21%.

Le différentiel pour le régime d'assurance chômage en France est estimé pour cette période à un peu plus de 7,45 milliards d'euros.

Il convient de rappeler que la hausse des dépenses observée en 2020 et 2021 s'explique par un moindre retour à l'emploi des allocataires et par la prolongation des droits durant les confinements.

## LES ALLOCATIONS D'ASSURANCE CHÔMAGE VERSÉES AUX ASSURÉS EN SITUATION DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

**Chômeurs en recherche d'emploi à l'étranger et indemnisés par la France**

Conformément aux dispositions de l'article 64 du règlement (CE) n°884/04, le demandeur d'emploi peut bénéficier du maintien des allocations de chômage de l'État membre compétent pendant une période de 3 mois, période qui peut être étendue de manière optionnelle jusqu'à 6 mois maximum, lorsqu'ils se rend dans un autre État membre pour poursuivre sa recherche d'emploi.

Le maintien des indemnités chômage est conditionné à une double obligation pour le demandeur d'emploi : d'une part, il doit se mettre à disposition des services de l'emploi de l'État membre compétent pendant au moins 4 semaines après le début du chômage et, d'autre part, s'enregistrer dans les 7 jours qui suivent son départ de cet État auprès des services de l'emploi de l'État membre d'accueil.

Le tableau ci-dessous présente les allocations chômage servies par France Travail (ex-Pôle Emploi) à ses allocataires en recherche d'emploi dans un des pays de l'UE-EEE-Suisse.

**Focus sur les 20 premiers pays d'accueil**

Pays d'accueil	Nombre d'allocataires	Montant versé par la France
Belgique	240	667 795
Portugal	229	658 076
Espagne	228	651 767
Suisse	127	462 138
Allemagne	88	270 746
Italie	82	256 874
Pologne	65	157 242
Suède	37	99 566
Roumanie	36	100 707
Pays-Bas	34	117 879
Irlande	33	92 021
Danemark	18	69 484
Luxembourg	18	51 185
Autriche	14	45 925
Norvège	13	54 724
Malte	10	16 645
Bulgarie	9	26 576
Finlande	9	23 608
Grèce	6	16 984
République tchèque	6	17 470
Autres pays d'accueil	18	79 962
<b>Total 2023</b>	<b>1 320</b>	<b>3 937 374</b>
<b>Total 2022</b>	<b>-</b>	<b>3 963 523</b>
<b>% évolution</b>	<b>-</b>	<b>-0,7%</b>

Source : France travail

En 2023, près de 4 millions d'euros d'allocations de chômage ont été versés par France Travail à plus de 1300 allocataires en recherche d'emploi à l'étranger, ce qui représente un recul d'environ 1% par rapport à l'année précédente.

La moitié de ces allocations ont été versées à des assurés ayant exporté leurs droits en Belgique, au Portugal et en Espagne.

**POUR APPROFONDIR**

L'article 61 du règlement (CE) n°884/04 prévoit un mécanisme de totalisation qui permet à tout demandeur d'emploi ayant ouvert un droit au chômage dans son dernier pays d'emploi de faire valoir, en plus de cette dernière période d'emploi, des périodes d'activité accomplies précédemment dans d'autres États de l'UE-EEE-Suisse.

France Travail tient compte de ces périodes d'activité à l'étranger pour l'affiliation du demandeur d'emploi mais le montant de son allocation chômage est calculé en tenant compte uniquement des salaires perçus au titre de sa dernière activité en France.